



Litige Ste de Déménagement

Par **chfonteneau**, le **30/08/2018 à 18:39**

Bonjour,rnrnJe suis nouvelle sur ce forum et j'aurais besoin d'avis de personnes ayant rencontré les mêmes soucis que moi.rnSuite à une demande sur un site, j'ai été contactée par une Société de déménagement. La commerciale a eu des techniques agressives de vente et je me suis retrouvée à faire un "bon pour accord" par email, sans signature, ni acompte. Il se trouve que finalement, le métrage (fait par moi, donc non professionnelle) de mes affaires ne rentre pas dans le camion prévu. Je lui ai donc notifié ma volonté de ne pas poursuivre avec eux. Mais maintenant, elle me menace de me mettre au contentieux vu que j'ai accepter le devis, je dois la moitié de la somme, même si je ne déménage pas.rnrnDu coup, je ne sais pas si elle essaie de m'abuser ou non ?rnrnQuelqu'un s'est-il déjà retrouvé dans cette situation et comment en sortir ?rnrnMerci beaucoup pour vos réponses.rnrnChrystelle.

Par **morobar**, le **30/08/2018 à 18:48**

Bonjour,rnrnVous avez accepté un devis mais surtout des conditions d'exécution, certainement avec un cubage sous votre responsabilité, un emballage partiel ou total, le démontage du mobilier, la cave... bref toutes choses dont nous ignorons tout.rnNous ignorons même si le véhicule présenté correspondait bien en capacité avec vos calculs.rnVu d'ici la vente est parfaite et le contrat doit de poursuivre avec le complet paiement.rnRelisez votre devis et si tout le monde a respecté les conditions, vous vous en irez bien avec la demie-somme à régler.

Par **chfonteneau**, le **30/08/2018 à 19:49**

Merci beaucoup pour votre réponse Morobar, mais je n'ai rien signé et donné aucun acompte, sommes nous retournés à l'époque où une simple poignée de main valait à une signature ? Je suis un peu dépitée surtout que j'ai lu tous les avis sur cette société après.

Par **morobar**, le **31/08/2018** à **08:50**

Bonjour,
Le contrat écrit n'est pas une obligation civile, mais l'élément probant en cas de conflit.
Ici vous avez donné un accord numérique, certainement en cochant des cases au préalable, et vous aurez du mal à renier votre accord.
Ce qui n'empêche pas de relire ce que vous avez accepté.